

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É . É G A L I T É . F R A T E R N I T É

Préfecture de Seine-Saint-Denis
A l'attention de Monsieur le Préfet
Julien CHARLES
1 esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny

Neuilly-Plaisance, le 05 mai 2025

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

REFERENCES :
CAMP/C/2025-46 JM

Affaire suivie par :
Julien MISMER
01.43.01.69.32
assurances@mairie-neuillyplaisance.com

Objet : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la Ville de Neuilly-Plaisance suite à l'orage de grêle du 03 mai 2025.

Monsieur le Préfet,

Ce samedi 03 mai 2025, un violent orage a éclaté sur la ville de Neuilly-Plaisance et ses environs. Cet épisode climatique exceptionnel a été d'une particulière violence et des grêlons de quatre centimètres de diamètre ont déferlé sur la commune.

Les dégâts sont impressionnants pour la Ville :

- De nombreux véhicules municipaux avec de nombreux impacts sur les carrosseries et des parebrises fêlés,
- De nombreux bâtiments municipaux (écoles, crèche, bibliothèques, cinéma, logements) ont été dégradés par la grêle et la pluie :
 - o Skydomes, vasistas et velux cassés ;
 - o Tuiles, gouttières, auvents et volets brisés ;
 - o Panneaux solaires d'une école constellés d'impacts ;
 - o Pompe à chaleur d'une école constellée d'impacts ;
 - o Vitres brisées sur plusieurs établissements scolaires ;
 - o Infiltrations d'eau dans les bâtiments avec possibles dommages des sols, des murs, des meubles et des installations électriques (cinéma, bibliothèque).

De plus, de nombreux habitants de Neuilly-Plaisance ont remonté des dégâts similaires sur leurs véhicules et/ou leurs logements. Les Nocéennes et Nocéens ont formulé expressément leur souhait d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cet épisode climatique.

Aussi, en raison du caractère très exceptionnel et intense de cet orage de grêle, tant par son ampleur que par son nombre de sinistrés, la Ville sollicite par la présente une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cet épisode climatique de samedi 03 mai 2025.

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour tout élément à fournir.

Je vous de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Christian DEMUYNCK

Maire

